



# Travailleurs.euses des services à la personne

Aide à domicile, aide ménagère, petit jardinage, garde d'enfant au domicile, nous sommes près de 1 500 000 salariés en France, un des premiers secteurs d'activité en terme d'emploi... Nous sommes isolés mais nous pouvons aussi nous syndiquer pour revendiquer !

Nous réalisons des activités essentielles pour des millions de bénéficiaires (personnes dépendantes, personnes handicapées, familles et leurs enfants...).

Nos employeurs sont très différents dans leurs formes (entreprises, associations, organismes publics, particuliers-employeurs), mais très proches dans leur manière de gérer leur personnel (manque de reconnaissance du travail effectué, exposition constante à des risques professionnels, salaire au rabais, isolement organisé...).

**Avec la CNT-SO, nous pouvons collectivement retrouver notre dignité et inverser les rapports de force pour effectuer notre travail et mieux accompagner les personnes.**

## **Nos métiers sont indispensables**

Nous intervenons en effet au quotidien auprès des plus vulnérables d'entre nous, et pourtant le plus souvent notre travail est rendu invisible et déprécié, peut-être parce que nous sommes souvent des femmes, des précaires ou d'origine étrangère.

Les services à la personne, l'aide à domicile nécessitent mieux que des mots et des mesures qui ne prennent pas en considération notre rôle, nos compétences et l'aide que nous apportons à des millions d'habitants.

Nous méritons mieux que des miettes et des salaires de misère.

## **Des métiers peu reconnus et peu valorisés**

Les intervenants de notre secteur (à plus de 90 % des femmes) souffrent d'un manque de considération criant et de conditions de travail

déplorables. La liste des difficultés quotidiennes est longue :

- Faible rémunération (et des temps d'habillage et de déshabillage non comptés dans le volume horaire de travail par exemple), du fait de l'absence de volontés des pouvoirs publics d'apprécier à leur juste valeur nos qualifications, ou notre compétence
  - Temps partiel imposé et fractionné
  - Exposition accrue aux risques professionnels (troubles musculo-squelettiques, stress accru...).
- Nous avons plus de jours d'accidents et maladies pro que le secteur du bâtiment,
- Isolement quasi total dans notre métier (absence de réunions d'équipes, mauvaise coordination de nos interventions par l'employeur...),
  - Matériels (gants, blouses...) et frais de transports le plus souvent à notre charge,
  - Entraves syndicales fréquentes,
  - Pressions en tout genre si nous osons effectuer des heures en CESU, malgré notre temps de travail très partiel en structure.

*suite au verso...*

De surcroît, que nous évoluons au sein d'une entreprise privée, d'une association, ou auprès d'un particulier-employeur (et rémunéré ainsi en CESU), nous sommes soumis à trois conventions collectives différentes, les rémunérations et les droits sont différents, alors que nous effectuons exactement le même travail. « Diviser pour mieux régner » comme le dit l'adage.

Les réformes successives du droit du travail (El Khomri ou Ordonnances Macron...) ne font qu'aggraver notre situation en nous privant de la médecine du travail, en créant une modulation du temps de travail... sur trois ans, en payant moins cher les heures complémentaires, en nous excluant en partie de l'application du Code du travail, en rognant sur la reconnaissance de notre pénibilité au travail...

Il nous faut du changement, dès maintenant !



**en 2019**  
**construis**  
**ton syndicat !**



**www.cnt-so.org**

**Avec la CNT-SO, nous revendiquons :**

- Une reconnaissance effective de nos métiers, associée à une augmentation significative de nos rémunérations,
- Un plan de lutte pour l'amélioration réelle de nos conditions de travail qui permettent d'endiguer de façon significative accidents et maladies professionnelles,
- Le paiement de l'ensemble de nos frais de déplacements,
- Une même convention collective avec des droits communs, selon le principe du mieux disant,
- Des droits liés au statut et non à l'employeur, pour éviter les conséquences du pluri-employeur et du mandataire,
- Un renforcement de la sécurité sociale et de son financement afin d'assurer une prise en compte correcte de la dépendance qui assure dignité aux personnes en perte d'autonomie et à nous-même qui les accompagnons.

**Prendre contact / adhérer :** .....



Nom / Prénom : .....

Profession / Entreprise : .....

Adresse : .....

Téléphone / E-mail : .....

Coupon adhésion à renvoyer à :

**CNT-Solidarité Ouvrière**  
**4 rue de la Martinique, 75018 Paris**